

AIDE-MÉMOIRE ENTRAÎNEURS

VOLLEYBALL

Dernière mise à jour : 26 septembre 2025

Entité école

Le principe d'entité-école défini que tout élève-athlète ne peut représenter une école autre que l'école qu'il fréquente.

Catégorie d'âge

Atome : du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013
Benjamine : du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2012
Cadette : du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2011
Juvénile : du 1er juillet 2007 au 30 septembre 2009

Règle de participation

Un athlète doit être inscrit dans une seule équipe par discipline dans S1. Celle-ci sera définie comme équipe d'appartenance. Le nombre de tournois¹/parties² autorisées, incluant les championnats régionaux (CRS), dans une même équipe de catégorie/division/niveau supérieur est définie selon le tableau ci-bas. Lorsque l'athlète dépasse le nombre de tournois¹/parties² autorisées dans une même équipe de catégorie/division/niveau supérieur, l'athlète perd son admissibilité dans son équipe d'appartenance.

Nombre de tournois ¹ /parties ² total dans la ligue d'appartenance	Nombre de tournois ¹ /parties ² autorisés dans une équipe de catégorie/division supérieure (incluant les CRS)
4	1
5 à 6	2

1 Tournois : Volleyball et badminton seulement

2 Parties : Tous les autres sports

Note

Un athlète ne peut évoluer dans deux équipes de même niveau de la même catégorie
(EX : une athlète BFD4 ne peut pas jouer en BMD4. Même niveau : D4, Même catégorie : benjamin)

Suspension

Tout joueur ou entraîneur qui est expulsé d'une partie sera suspendu minimalement pour la partie suivante qui sera joué par son équipe.

Règles de fonctionnement

Feuille de partie

Il est de la responsabilité de l'entraîneur de valider la feuille de match avant de la signer.

Résultat

Il est de la responsabilité de l'entraîneur de valider la feuille de match ainsi que les pointages du fichier des résultats.

Changement de partie

Aucun changement de partie possible.

Annulation de partie pour température

La responsabilité d'annuler un tournoi revient au responsable de l'école hôte conjointement avec le commissaire, dans un délai raisonnable pour aviser les équipes concernées. L'annulation sera écrite dans l'onglet *Manchettes* de la section de volleyball sur le site du RSEQ-CE

Dates importantes

Championnat régional D4 et Atome féminin : 14 ou 15 ou 21 ou 22 février 2026

Championnat régional D3 : 21 ou 22 mars 2026

Championnat provincial D3 : 10-11-12 avril 2026

Note 1

Pour être admissible aux séries éliminatoires, tout élève-athlète devra être enregistré sur S1 dans la discipline concernée avant la date qui sera annoncée en réunion de planification.

- D4 et Atome D3 : 5 février 2026
- D3 : 26 février 2026

Note 2

Service de taping lors des championnats régionaux

- Gratuit si l'athlète a son tape
- Taping athlétique régulier 5\$
- Taping élastique de type élastosport 10\$

Date de la rencontre d'évaluation

La rencontre se déroulera en présence le 22 avril 2026 à compter de 10h00